



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

**Évaluation du *cluster* « Philosophie, Éthique et Sciences des religions »
2015-2016**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Université Saint-Louis (USL-B)

Bachelier en Philosophie

Comité des experts :

M. Patrick SAVIDAN, président

M. Patrice BOLLON, Mme Florence de COURTEIX, M. Cathal de PAOR,
Mme Gertrudis van de VIJVER, experts.

4 mai 2016

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2015-2016 à l'évaluation du *cluster*¹ « Philosophie, Éthique et Sciences des religions ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné², mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 15 et 16 octobre 2015 à l'Université Saint-Louis (USL-B) pour évaluer le bachelier en Philosophie. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de sa visite d'évaluation, le comité a eu l'occasion de s'entretenir avec 22 membres du personnel, 7 étudiants, 4 diplômés et 4 représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration du programme évalué, et de proposer des recommandations pour aider l'entité à construire son propre plan d'amélioration. Il reprend la structure du référentiel AEQES³ en cinq critères, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

¹ Un *cluster* est un regroupement de programmes évalués ensemble par l'AEQES, conformément au plan décennal des évaluations. En ligne : http://www.aeqes.be/calendrier_intro.cfm (consulté le 15 mars 2016).

² La composition du comité des experts et un bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres sont disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 15 mars 2016).

³ AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 15 mars 2016).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Université Saint-Louis (USL-B), fondée en 1858, était à l'origine une section de Philosophie. Il s'agit d'une association sans but lucratif (asbl).

Constituée de quatre facultés (la faculté de Philosophie, lettres et sciences humaines ; la faculté de Droit ; la faculté des Sciences économiques, sociales, politiques et de la communication ; et la faculté de Traduction et interprétation Marie Haps), de l'institut des études européennes, ainsi que de l'école des sciences philosophiques et religieuses, l'USL-B propose aujourd'hui une dizaine de bacheliers dans le domaine des sciences humaines. Elle organise également une série de masters complémentaires et la formation doctorale de 3^e cycle.

En 2014, le personnel académique de l'université comptait 180 personnes (66 ETP, équivalent temps plein), le personnel scientifique de l'université 95 personnes (42 ETP) et le personnel administratif, technique et de gestion de l'université 75 personnes (61 ETP)⁴.

Le département de Philosophie organise le programme de bachelier en Philosophie faisant l'objet du présent rapport. Il fait partie de la faculté de Philosophie, lettres et sciences humaines. En 2013-2014, les étudiants du cursus étaient au nombre de⁵ :

<i>bachelier</i>	<i>2013-2014</i>
bachelier en Philosophie	45

⁴ Source : CRef, Annuaire statistique 2014.

⁵ *Ibid.*

Critère 1

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 La politique de soutien et de développement de la qualité a longtemps été, au sein de l'USL-B, tributaire d'efforts individuels plus ou moins concertés. Récemment celle-ci a été prise en charge au niveau institutionnel. Un poste de Conseiller du Recteur à la qualité a été créé pour animer la politique de l'établissement sur ce plan. Celle-ci est simple et précise, témoignant en outre d'un esprit progressiste – accent mis sur la réflexion critique, programmes multilingues, volonté de répondre aux défis contemporains, en particulier celui du multiculturalisme, etc. Elle constitue donc une bonne base de travail. Mais si les valeurs que la politique de gestion de la qualité de l'établissement vise à promouvoir apparaissent claires, la manière dont les actions engagées s'y rapportent demeure, en revanche, selon le comité, encore trop largement indéterminée.
- 2 Le comité constate un engagement manifeste de l'équipe pédagogique et académique du programme. Il prend acte de sa volonté d'évaluer ce dernier selon des exigences de qualité et de son souci de recueillir et de prendre en compte dans la mesure du possible les demandes formulées à ce sujet par les étudiants. Le comité a estimé que la notion de qualité implicitement mobilisée pour orienter les pratiques gagnerait à être traduite en thèmes plus concrets et pratiques. Cela permettrait de soutenir plus efficacement le souci exprimé de formaliser quelque peu les méthodes d'organisation et d'évaluation mises en œuvre.
- 3 Le département de Philosophie, pour des raisons qui tiennent aussi à la place de la philosophie dans l'histoire de l'institution, est très investi dans la gouvernance de l'université. Il gagne ainsi en visibilité sur les politiques de l'établissement et participe fortement à leur définition et à leur mise en œuvre. La contrepartie pour ce département de petite taille en est la surexploitation de ressources humaines limitées en nombre et le risque d'un investissement moindre – pour de simples questions de disponibilité – au niveau du département lui-même.
- 4 L'équipe présente une cohésion forte ; celle-ci a ses mérites, mais elle peut aussi avoir ses limites (logiques d'auto-immunisation, de confirmation réciproque...). Elle peut favoriser des modes de fonctionnement un peu fermés et gêner parfois la perception de certaines difficultés. La question étant bien sûr de savoir si l'organisation, fonctionnant davantage de manière informelle qu'en fonction de procédures, serait à même de faire face à des problèmes nouveaux, notamment dans un contexte où le nombre d'étudiants va croissant.
- 5 Sur le plan de la communication interne, le comité enregistre des intermittences et des niveaux de circulation de l'information assez inégaux. Il constate également que toutes les parties prenantes de la communauté éducative ne sont pas toutes intégrées aussi fortement dans le processus d'auto-réflexion.
- 6 Le comité a constaté le retour limité des étudiants sur les évaluations des enseignements. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer et notamment la possibilité pour ceux-ci de faire entendre leurs attentes et remarques selon des canaux informels. La bonne disponibilité et la qualité d'écoute des enseignants, qui favorisent ce type d'échanges, ne sauraient cependant se substituer pleinement à une pratique plus formalisée des évaluations, appliquée non seulement aux enseignements mais également au programme. Il serait souhaitable de chercher à renforcer la participation des étudiants à ces évaluations.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande à l'établissement d'évaluer l'impact de la création du poste de Conseiller à la qualité. Le fait de créer un poste de Conseiller et non un vice-rectorat à la qualité n'induit pas le même positionnement de la démarche qualité. Il conviendrait de s'assurer que le poste de Conseiller à la qualité est bien à la mesure des enjeux.
- 2 La qualité telle qu'elle est conçue au niveau de l'établissement peut être informée en retour par les manières de concevoir et pratiquer celle-ci au niveau des départements. Le comité invite le département de Philosophie à expliciter plus précisément l'idée qu'il se fait de la qualité appliquée à ses programmes et de la rapporter à ses pratiques au niveau de l'établissement.
- 3 Pour assurer au pilotage une base plus large, il pourrait être utile d'instaurer une rotation dans l'exercice des responsabilités.
- 4 Le département de Philosophie exprime le souhait de mettre en place des procédures plus formelles pour soutenir la politique qualité (organisation de réunions de section...). Le comité encourage la pérennisation de telles réunions et tout ce qui peut contribuer à encadrer la démarche qualité et à identifier avec précision ses objectifs et les manières de participer à leur réalisation. La qualité passe par un travail réflexif que favorise la rencontre avec un point de vue extérieur. Il pourrait donc être utile d'implémenter cette dimension réflexive au niveau structurel, par exemple en créant un poste d'ombudsman.
- 5 Pour atteindre les objectifs de changement affichés par l'organisation, il est important d'intégrer toutes les parties prenantes à l'effort commun. À cette fin, le comité recommande de veiller à ce que celles-ci bénéficient toutes d'un même niveau d'information. Le comité suggère également d'intégrer plus systématiquement le personnel administratif à la réflexion, en tant que force de propositions.
- 6 Pour renforcer la participation des étudiants à l'évaluation des enseignements et du programme, le comité suggère trois pistes parmi d'autres possibles : souligner l'importance de ces évaluations ; rendre visible la façon dont ces évaluations sont prises en compte ; et enfin, détailler le questionnaire d'évaluation, lequel a semblé au comité par trop succinct.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Critère 2

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 Le dynamisme de la recherche menée par les membres du département de Philosophie contribue fortement à la pertinence du programme de bachelier. C'est là un des points forts du programme. Le fait que l'USL-B n'organise que le bachelier en Philosophie ne semble pas invalidant pour la constitution d'un programme cohérent et légitime, dans lequel la recherche du personnel enseignant joue un rôle majeur. Avec le bémol potentiel que l'enseignement dépendra en partie de manière contingente de ces intérêts au niveau de la recherche.
- 2 Cette pertinence bénéficie en outre d'un attachement fort à l'interdisciplinarité. Celle-ci s'opère d'abord grâce à une offre de cours dans d'autres disciplines proposée aux étudiants de philosophie. Mais elle se matérialise également par la possibilité pour ces derniers d'obtenir un bachelier supplémentaire dans une autre discipline, permettant d'enrichir leur formation et de donner à celle-ci un côté plus professionnalisant, tout en les autorisant à accéder au master correspondant.
- 3 La pertinence du programme est également favorisée par la capacité du corps enseignant à s'adresser à des publics divers (cours dans d'autres disciplines, service à la société, etc.)
- 4 Le comité a estimé que le programme n'accordait pas une place suffisante à l'enseignement des langues étrangères.
- 5 Pour réfléchir aux évolutions possibles du programme, des représentants du monde professionnel et d'anciens étudiants pourraient être sollicités plus systématiquement.
- 6 Le comité salue l'ensemble des efforts fournis par les enseignants pour faire connaître leur discipline et leur programme. Les cours-conférences assurés dans le secondaire, le projet de blog sur les parcours des anciens étudiants, apparaissent ainsi de très judicieuses initiatives. Le site internet est clairement structuré et présente bien le parcours de formation et ses finalités.
- 7 Au regard de la diversité de la population étudiante, le comité a estimé que les illustrations utilisées comme supports pour la communication externe (brochure et site internet) n'étaient pas des plus représentatives.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité engage le département de Philosophie à ouvrir plus largement ses enseignements aux pensées extra-occidentales, l'USL-B ayant une population potentielle d'étudiants très multiculturelle, du fait de sa situation dans Bruxelles *intra muros*. Cela pourrait renforcer son attractivité.

Droit de réponse de l'établissement

- 2 Le comité souligne la pertinence des bacheliers supplémentaires et recommande de veiller à ce que les évolutions requises par le décret Paysage ne conduisent pas à s'en détourner. Il y aurait tout lieu d'en élargir encore le champ, par la multiplication des croisements possibles entre la philosophie et les autres disciplines humaines enseignées à l'USL-B.

- 3 Le comité recommande également un renforcement de l'enseignement des langues étrangères, à l'image de ce qui se pratique, par exemple, dans le programme de sciences politiques.

Droit de réponse de l'établissement

- 4 Parce qu'il estime qu'il est pertinent de se poser la question de l'horizon professionnel des étudiants en philosophie, même dans le cadre d'une formation de bachelier (cela peut en outre contribuer à la réflexion des étudiants désireux de se réorienter), le comité recommande au département de ménager une place pour la consultation ou la rencontre de représentants du monde professionnel, au-delà des secteurs de l'activité culturelle et artistique.

Droit de réponse de l'établissement

- 5 Le comité suggère de retravailler les visuels de présentation de la formation et de recourir à l'expertise des anciens étudiants pour renforcer encore la visibilité du programme, et pour valoriser la pertinence de la philosophie pour le monde du travail.
- 6 Il serait souhaitable d'envisager des stages, à la fois pour concrétiser l'ouverture au monde et pour articuler la relation de l'enseignement de la philosophie et le monde du travail.

Droit de réponse de l'établissement

Critère 3

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme.

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 L'équipe a fourni un travail important d'explicitation des finalités et des acquis d'apprentissages visés par le programme. Ceux-ci sont communiqués aux étudiants. Pourtant, comme noté dans le rapport d'autoévaluation, la communication des objectifs des activités d'apprentissage pourrait être améliorée. Le rapport note que les acquis restent mal compris, surtout par les étudiants primo-arrivants.
- 2 La cohérence du programme passe par un engagement fort en faveur d'une interdisciplinarité dont les étudiants se déclarent très majoritairement satisfaits. Les équilibres entre spécialités sont bien pensés et la progressivité semble bien assurée.
- 3 La flexibilité des parcours individuels, qui va parfois jusqu'à élaborer des parcours sur-mesure pour les étudiants, est parfois poussée jusqu'à ses dernières limites d'un point de vue organisationnel. Il est possible que le décret Paysage conduise à en réduire le spectre.
- 4 Les étudiants apprécient fortement les cours de lecture de textes, même s'ils demandent un investissement plus grand. Le séminaire de faculté semble une très bonne idée.
- 5 Il y a une diversification d'activités d'apprentissage, outils didactiques, etc. Les étudiants témoignent du sentiment d'être acteurs de leurs apprentissages, et il y a un avis positif général chez les étudiants par rapport aux activités d'apprentissage.
- 6 La plateforme en ligne ne semble toutefois pas favoriser davantage d'interaction avec les étudiants et ne suscite donc pas non plus l'inventivité souhaitée par les enseignants en la matière.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le travail d'élaboration des acquis d'apprentissage est déjà bien avancé. Le comité recommande de les préciser encore davantage et de s'attacher à les définir aussi en fonction d'une exigence de progressivité. Il serait utile de préciser plus nettement les objectifs des activités d'apprentissage et de faire en sorte que les critères d'évaluation soient exprimés en termes de niveaux de compétences à atteindre pour tous les acquis d'apprentissages dans tous cours.
- 2 L'interdisciplinarité, dans les formes diverses qu'elle prend (cours dans d'autres disciplines, bacs supplémentaires), étant un point fort de la formation en philosophie de l'USL-B, le comité recommande que la mise en œuvre des réformes en cours ne se fasse pas au détriment d'un principe qui a fait localement ses preuves.
- 3 L'idée selon laquelle l'introduction d'une nouveauté dans le programme ne peut se faire qu'au détriment d'une offre existante semble prévaloir. Le comité recommande, lorsque le contexte le permet, d'examiner si une logique de reconfiguration, plutôt que de remplacement, ne serait pas envisageable.
- 4 Poursuivre l'intégration de la technologie dans l'enseignement et l'apprentissage et exploiter le potentiel de la plateforme en ligne à des fins pédagogiques ; développer l'*e-learning* et les nouvelles méthodes qu'il

offre à cet égard (par exemple, les forums de discussion et l'accès à des ressources en ligne) pour compléter le travail en présentiel en classe.

Critère 4

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme.

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 L'équipe fait preuve d'un grand dynamisme et d'une non moins grande disponibilité à l'égard des étudiants. En résulte un encadrement d'excellente qualité et des initiatives qui favorisent la socialisation, telles que les soupers de faculté.
- 2 Le comité a estimé que les services administratifs, qui se révèlent très bien disposés et volontaires, pourraient être impliqués davantage dans la définition de la gestion de la qualité.
- 3 Les ressources matérielles sont apparues adéquates. La bibliothèque est satisfaisante et bénéficiera de la redynamisation de la politique d'acquisition du département. Un manque d'espaces de travail pour les étudiants a été cependant constaté.
- 4 Le comité s'est inquiété de l'avancement de la réflexion sur l'accueil des personnes à mobilité réduite. Bon nombre de bâtiments ne sont pas adaptés.
- 5 Le comité s'est également demandé comment est prise en compte la diversité culturelle et linguistique.
- 6 Sur le plan du suivi et du soutien des étudiants, de nombreux dispositifs existent, qui restent trop peu exploités. Comme ailleurs pourtant, le comité constate un fort taux d'échecs et d'abandons en première année.
- 7 Des dimensions de ce problème pourraient peut-être être repérées par le recueil et l'analyse de données relatives au pilotage du programme. Le comité a ainsi constaté l'absence de chiffres sur les profils des étudiants, notamment concernant les étudiants boursiers.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de mieux intégrer les personnels administratifs à la définition de la politique menée par l'entité.
- 2 Aménager des espaces de travail pour les étudiants.
- 3 Engager une réflexion sur les obstacles à la prise en charge d'étudiants à mobilité réduite.
- 4 Consulter les étudiants dès la 1^{re} année pour tenter de repérer les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs études et les interroger sur les types de dispositifs qui seraient susceptibles de les aider à franchir le cap.
- 5 Analyser plus systématiquement les données nécessaires au pilotage du programme et renforcer le recueil des statistiques nécessaires à cette fin.

Critère 5

L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue.

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 Le rapport frappe d'abord par la vigueur de l'analyse et la rigueur de la critique. Il semblerait cependant que toutes les catégories de personnel n'aient pas été également impliquées dans le processus d'autoévaluation. Cet aspect du processus est peut-être ce qui donne au rapport son unité de ton et de visées mais pourrait aussi expliquer le caractère très tranché et parfois un peu général des conclusions qu'il formule.
- 2 Le rapport se présente comme un bel effort d'auto-réflexion et débouche sur la mise en évidence de nombreuses pistes d'amélioration dont le comité salue la pertinence et qui, pour certaines d'entre elles, commencent déjà d'être concrètement mises en œuvre (création d'un poste de Conseiller à la qualité et d'un poste administratif pour la qualité ; réflexions au niveau du département sur la cohérence du programme...).
- 3 Le comité constate cependant que le déploiement critique du rapport est tel que le nombre des actions qu'il faudrait engager pour y répondre pleinement se révèle trop important. Un besoin de hiérarchisation des chantiers à engager se fait ainsi ressentir au moment de l'établissement du calendrier, de la définition des priorités et de la conception des outils nécessaire au pilotage.

RECOMMANDATIONS

- 1 Veiller à consulter toutes les catégories de personnel dans les démarches d'autoévaluation.
- 2 Spécifier les actions du plan d'action et les articuler aux objectifs de la politique qualité menée à l'échelle de l'établissement ; hiérarchiser les objectifs selon un ordre de priorité ; désigner des personnes pour l'organisation et l'animation des chantiers correspondant à chacune de ces actions ; prévoir des moments pour l'évaluation collective de ces divers chantiers.
- 3 Affiner, à partir de là, la vision stratégique du département. Ne pas hésiter à projeter cette vision stratégique dans un futur plus lointain.

CONCLUSION

Le département de Philosophie s'appuie sur un engagement très fort des membres de l'équipe, soutenu par une cohésion qui a fait la preuve de son efficacité. Avec un train de réformes à mener pour se conformer aux exigences décrétales, il se trouve cependant à un moment clé de son évolution, confronté qu'il est à la nécessité de négocier, dans ce contexte, des équilibres nouveaux qui comportent toujours une part de risque : il faut aller dans le sens d'une plus grande formalisation de son mode de fonctionnement, sans perdre la souplesse et la réactivité que permettait un fonctionnement plus informel ; répondre au besoin de rationalisation du programme, qui comportera des avantages en termes de lisibilité, mais pourrait faire perdre un peu de flexibilité (considéré par tous comme un atout) ; développer les effectifs en philosophie et élargir la base du recrutement du public étudiant tout en maintenant la tradition d'excellence à laquelle l'équipe est justement attachée ; trouver les moyens de gérer toujours au mieux les deux niveaux de difficultés inhérents au programme proposé : forte articulation de l'enseignement à la recherche et forte culture de l'interdisciplinarité qui suppose pour les étudiants d'acquérir des bases méthodologiques dans des disciplines différentes.

Ces équilibres nouveaux sont à la portée d'une équipe très mobilisée qui a un sens marqué de son identité et sait remarquablement la faire valoir au sein de son université.

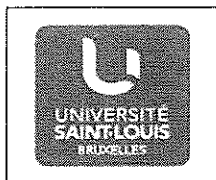
EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Création d'un poste de Conseiller à la qualité ⇒ Investissement du département de Philosophie dans la gouvernance de l'USL-B ⇒ Cohésion de l'équipe ⇒ Adossement de l'enseignement à la recherche ⇒ Interdisciplinarité et flexibilité des parcours ⇒ Rayonnement du département dans et hors de l'USL-B (cours de philosophie à différents publics) ⇒ Site internet ⇒ Programme équilibré et progressif ⇒ Diversité des activités d'apprentissage ⇒ Dynamisme et disponibilité des équipes pédagogique et administrative ⇒ Encadrement des étudiants ⇒ Redynamisation de la politique d'acquisition de la bibliothèque ⇒ Rigueur et vigueur de l'autoévaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Politique de gestion de la qualité (définition partagée, valeurs) ⇒ Rotation des mandats ⇒ Caractère parfois trop informel du fonctionnement du département de Philosophie ⇒ Communication interne ⇒ Participation des étudiants à l'évaluation des enseignements ⇒ Consultation des milieux professionnels et anciens étudiants ⇒ Langues étrangères ⇒ Brochure de présentation du programme ⇒ Critères d'évaluation des activités d'apprentissage ⇒ Utilisation de la plateforme numérique ⇒ Espaces de travail pour les étudiants ⇒ Accessibilité des bâtiments actuels aux PMR ⇒ Utilisation des dispositifs d'aide à la réussite par les étudiants ⇒ Analyse de données pour le pilotage du programme ⇒ Implication de toutes les parties prenantes dans l'autoévaluation ⇒ Plan d'action

Opportunité	Risque
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Création d'un cours / éducation de philosophie et citoyenneté dans l'enseignement primaire et secondaire 	

Récapitulatif des recommandations
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Évaluer l'impact de la création d'un poste de Conseiller à la qualité et non d'un vice-rectorat à la qualité ; s'assurer que le poste de Conseiller à la qualité est bien à la mesure des enjeux ; impliquer les différentes parties prenantes dans la démarche ⇒ Expliciter plus précisément, au niveau du département de Philosophie, l'idée de « qualité » appliquée à un programme d'études et la rapporter aux pratiques qualité au niveau de l'établissement ; pérenniser les réunions de section et tout ce qui peut contribuer à encadrer la démarche qualité et à identifier avec précision ses objectifs et les manières de contribuer à leur réalisation ⇒ Instaurer une rotation dans l'exercice des responsabilités ; intégrer plus systématiquement le personnel administratif à la réflexion, en tant que force de propositions ; veiller à ce que toutes les parties prenantes bénéficient d'un même niveau d'information ⇒ Pour renforcer la participation des étudiants à l'évaluation des enseignements et du programme, souligner l'importance de ces évaluations ; rendre visible la façon dont ces évaluations sont prises en compte ; et enfin, détailler le questionnaire d'évaluation ⇒ Préserver et développer les « bacheliers supplémentaires » ⇒ Renforcer l'enseignement des langues étrangères

- ⇒ Ménager une place pour la consultation ou la rencontre de représentants du monde professionnel, au-delà des secteurs de l'activité culturelle et artistique
- ⇒ Retravailler les visuels de présentation de la formation
- ⇒ Envisager des stages, à la fois pour concrétiser l'ouverture au monde et pour articuler la relation de l'enseignement de la philosophie et le monde du travail
- ⇒ Préciser encore davantage les acquis d'apprentissage visés par le programme et s'attacher à les définir aussi en fonction d'une exigence de progressivité, afin de développer et de formuler plus clairement les pré-requis ; faire en sorte que les critères d'évaluation soient exprimés en termes de niveaux de compétences à atteindre pour tous les cours
- ⇒ Dans la mise en œuvre des réformes en cours, veiller à maintenir l'interdisciplinarité, dans les diverses formes qu'elle prend actuellement ; examiner si une logique de reconfiguration, plutôt que de remplacement, n'est pas envisageable, pour introduire de la nouveauté dans le programme
- ⇒ Poursuivre l'intégration de la technologie dans l'enseignement et l'apprentissage et exploiter le potentiel de la plateforme en ligne à des fins pédagogiques
- ⇒ Aménager des espaces de travail pour les étudiants
- ⇒ Engager une réflexion sur les obstacles à la prise en charge d'étudiants à mobilité réduite
- ⇒ Consulter les étudiants dès la 1^{re} année pour tenter de repérer les difficultés qu'ils rencontrent
- ⇒ Analyser plus systématiquement les données nécessaires au pilotage du programme
- ⇒ Spécifier le plan d'action et l'articuler aux objectifs de la politique qualité menée à l'échelle de l'établissement ; affiner la vision stratégique du département



Droit de réponse de l'établissement évalué


Le département de philosophie considère que le processus d'évaluation a été très positif. D'abord parce qu'il lui a permis de mener un vrai travail réflexif de fond et cela, en outre, dans le contexte d'un projet de réforme de ses programmes. Ensuite, le positionnement du Comité d'experts, qui est apparu comme un interlocuteur compétent et soucieux avant tout d'apporter son soutien au département dans ce processus d'évaluation, a été très apprécié. La lecture du rapport préliminaire a confirmé le bénéfice de ce processus d'évaluation pour le département. Les observations de fond qu'on lira ci-dessous attestent que le département continue à s'investir avec rigueur et sérieux dans ce processus.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Critère	Point ¹	Observation de fond
5	1	Recommandations 6.	Afin de renforcer la participation des étudiants, le Comité recommande de « détailler le formulaire d'évaluation, lequel a semblé par trop succinct ». Nous marquons des réserves sur ce point, car il semble que le degré de participation peu élevé des étudiants au processus d'évaluation des enseignements est dû au temps important qu'exigent ces évaluations. Nous craignons donc que détailler plus le formulaire soit contre-productif. Par contre, la prochaine réforme de programme impliquant une réduction de nombre d'enseignements à évaluer, on pourrait envisager de plus détailler le formulaire si du moins il apparaît que, pour l'étudiant, le gain de temps obtenu par la réduction du nombre d'enseignements à évaluer est suffisant.
6	2	Recommandations 1.	Si nous percevons bien l'intérêt d'ouvrir plus largement l'enseignement à des pensées extra-occidentales, il semble difficile d'y consacrer un cours de philosophie spécifique au niveau d'un premier cycle. Par contre, le Département veillera à ce que la réforme en cours débouche sur une plus grande ouverture de ce type via les cours généraux ou les cours à option.
7	2	Recommandations 3.	La réforme en cours prévoit effectivement un renforcement et une réorganisation de l'enseignement des langues étrangères.
7	2	Recommandations 5.	Nous produisons différents efforts pour informer nos étudiants sur les débouchés professionnels de leurs études. Nous rappelons aussi (ce que le Comité a d'ailleurs souligné) que la possibilité de bacheliers supplémentaires permet à l'étudiant en philosophie de prendre aussi, parallèlement, une voie plus professionnalisante. Néanmoins, nous soulignons que les contacts avec le monde du travail ne peuvent être aussi investis pour un département qui organise le premier cycle mais non pas le second.
		Recommandations 6.	Une offre de stage, notamment durant les vacances, est envisageable. Et nous nous proposons de travailler en ce sens. Par contre, intégrer des stages dans le cursus lui-même, avec des valorisations de crédits, ne nous paraît pas opportun pour un premier cycle en philosophie.

¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations ») suivie du numéro précédant le paragraphe.

Nom, fonction et signature de l'autorité académique
dont dépend le département

Isabelle OIT
Doyenne de la Faculté


Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
de l'autoévaluation

Louise Van Esbroek
